

Conseil Municipal du 28 avril 2016 - 18 h
COMPTE RENDU N°18

PRÉSENTS : C. BILHAC - J. AZAM - E. BONAFE - F. BONNE - - J. CASTES - M. De BIASIO - B. DEL ROX - A. HUGOL - L. SEIGNOUREL- S. SILHOL-

ABSENTS excusés : J. DELAVALLEE - R.M. SIFFRE - I. SILHOL -P. SOULAIROL - D. ZARAGOZA

1 - Election du secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Joël CASTES est élu secrétaire de séance.

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 24 mars 2016

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 24 mars 2016.

Aucune observation n'est formulée et le PV de la réunion du 24 mars est adopté à l'unanimité.

3 – Programmation ad'ap

Point reporté.

4 – Appel CAUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) peut réaliser pour la commune une étude sur la requalification du cœur du village et sur la problématique du stationnement.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réflexion à mener par le CAUE.

5 – Modification tableau effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 24 mars 2016, il a approuvé la prénnisation du poste d'animateur actuellement en contrat aidé.

Il convient de créer un poste d'adjoint d'animation à plein temps dans le tableau des effectifs.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du tableau des effectifs comme suit :

- **Création d'un poste d'ajoint d'animation 2^{ème} classe**
- **Suppression du poste d'attaché 24/35^{ème}, de rédacteur 20/35^{ème}, d'adjoint technique 1^{ère} classe, et d'1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.**

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
Filière administrative				
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	17.5/35 ^{ème}
Filière technique				
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2	2	
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	2	2	1 à 28/35 ^{ème} et 1 à 31/35 ^{ème}
Agent de maîtrise	C	1	1	

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet
Filière animation				
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1		Temps complet
Agent non titulaire				
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2		Contrat selon besoin

6 – Conventions parcelles Pioch Caulet et Notre Dame

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention à passer avec Madame Marie-José CASTELLET concernant une parcelle au lieu-dit Pioch Caulet et avec Monsieur Nicolas BONNET concernant une parcelle au lieu-dit Notre Dame des Buis.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les conventions à passer avec Madame Marie-José CASTELLET et Monsieur BONNET et autorise Monsieur le Maire à les signer.

7 – Cessions parcelles

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a rencontré les conjoints BOISSIERE et PALOC concernant un échange de terrain au lieu-dit Les Prés. Ces derniers acceptent de céder à la commune une partie de leurs parcelles par une vente « à terme ».

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession des parcelles des conjoints BOISSIERE et PALOC et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

8 – Procédure DUP rue Pierre et Marie Curie

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les parcelles de Monsieur René SIFFRE situées rue Pierre et Marie Curie, cadastrées B 148, 848, 396, 397, 398, 399, et 400 d'une contenance de 4355 m², seraient susceptibles d'être aménagées en aire de stationnement et services publics.

Pour cela, il convient de déclencher une procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique pour les parcelles cadastrées B 148, 848, 396, 397, 398, 399, et 400.

9 – PADD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) réalisé par le cabinet Chibaudel, qui sera joint au dossier de Plan Local d'Urbanisme. Le PADD définit les orientations du projet d'urbanisme ou d'aménagement.

Après examen du document préparatoire, le Conseil Municipal décide de réexaminer le projet de PADD lors d'une prochaine réunion.

10 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) Déclaration d'Intention d'Aliéner

Néant

b) Autre Décision

Décision 2016-01 Portant avenants n°14 au contrat d'assurance SMACL prestations statutaires – agents titulaires à la CNRACL et à l'IRCANTEC

11- Questions diverses

- Vente porte bois mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a un acheteur pour la porte en bois de la mairie pour un montant de 1000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de la porte en bois pour un montant de 1000 €.

Le secrétaire
Joël CASTES

Le Maire
Christian BILHAC